

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 805-2017**

#### **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Que les membres du Conseil de la municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 14 août 2017, le règlement 805-2017 modifiant le règlement de zonage no 590-2017 et ses amendements afin d'agrandir la zone 135R à même la zone 133R, agrandir la zone 140C à même la zone 141C, créer les zones 141.1R et 141.2R à même la zone 141C.

Que suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de Lotbinière, le présent règlement est entré en vigueur le 13 septembre 2017.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 21 septembre 2017.

Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, soit au bureau municipal et à Place Francoeur.

Donné à Saint-Apollinaire le 21 septembre 2017.

Martine Couture,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**S'UNIR POUR RÉUSSIR !**